

Incidences réglementaires et administratives sur l'évolution des paysages de l'estuaire de la Seine

Regulatory and administrative effects on the evolution of the Seine estuary landscapes

Sylvain Dournel et Laurence Lestel

UMR 7619 METIS, Campus Jussieu, Tours 46-56, Case courrier 105, 4 place Jussieu 75252 Paris cedex 5 (sylvain.dournel@upmc.fr ; laurence.lestel@upmc.fr)

RÉSUMÉ

Les estuaires représentent des territoires hybrides, difficiles à caractériser et à identifier pour les acteurs nationaux, régionaux et locaux impliqués dans leur gestion. Le fonctionnement complexe de ces entités, lié à la rencontre des eaux douces et salées avec autant de milieux associés, est une gageure pour les politiques d'aménagement et d'environnement. Dynamique d'ensablement, régulation hydraulique, développement portuaire maritime, maintien du transport fluvial, protection des zones humides, valorisation du patrimoine culturel, essor du tourisme et des loisirs sont autant de défis accumulés sur ces espaces d'entre-deux, liés à des systèmes de représentation hétéroclites, qu'il s'agit pourtant de concilier. L'estuaire de la Seine, sur lequel se focalise cette communication, est illustratif de cette situation complexe : quasiment chaque acteur détient sa propre définition du milieu. Ce travail, soutenu et financé par le GIP Seine-Aval, vise à décortiquer ces différentes représentations et cerner le fonctionnement de ce territoire hybride par un double recours au temps et à l'espace. La structuration réglementaire et administrative de l'espace estuarien, pilotée par l'État entre la fin du XVIII^e et la fin du XX^e siècle, a vu s'affronter des conceptions et des délimitations contradictoires qui ont eu de profondes incidences sur l'évolution des paysages. Le but consiste, en reconstituant la trajectoire paysagère de l'estuaire sur plus de 200 ans, à souligner le poids des décisions politiques sur son état paysager actuel.

ABSTRACT

Estuaries are hybrid territories that are difficult to characterize and identify for the national, regional and local stakeholders involved in their management. The complexity of these entities, linked to the meeting of fresh and sea waters, with so many associated environments, is challenging for planning and environmental policies. In fact, the objective consists in combining very heterogeneous objectives linked to many representation systems of these intermediate zones: silting dynamics, hydraulic regulation, sea port development, maintenance of waterways transport, wetland protection, cultural heritage enhancement, growth of tourism and leisure. The estuary of the Seine River, on which the article focuses, is an illustration of this complex situation: almost each actor has his own definition of the estuary. This work, supported and funded by GIP Seine-Aval, aims to analyze this hybrid territory and its different representations through time and space. The regulatory and administrative structuring of the estuarine space, which was state-controlled between the end of the 18th century and the end of the 20th century, was bullied with contradictory conceptions and delimitations which had deep effects on landscape evolution. The goal is to emphasize the weight of political decisions on its current state by reconstructing the landscape trajectory of the estuary over more than 200 years.

MOTS CLÉS

Estuaire, géohistoire, structuration administrative et réglementaire, trajectoires paysagères, zones humides

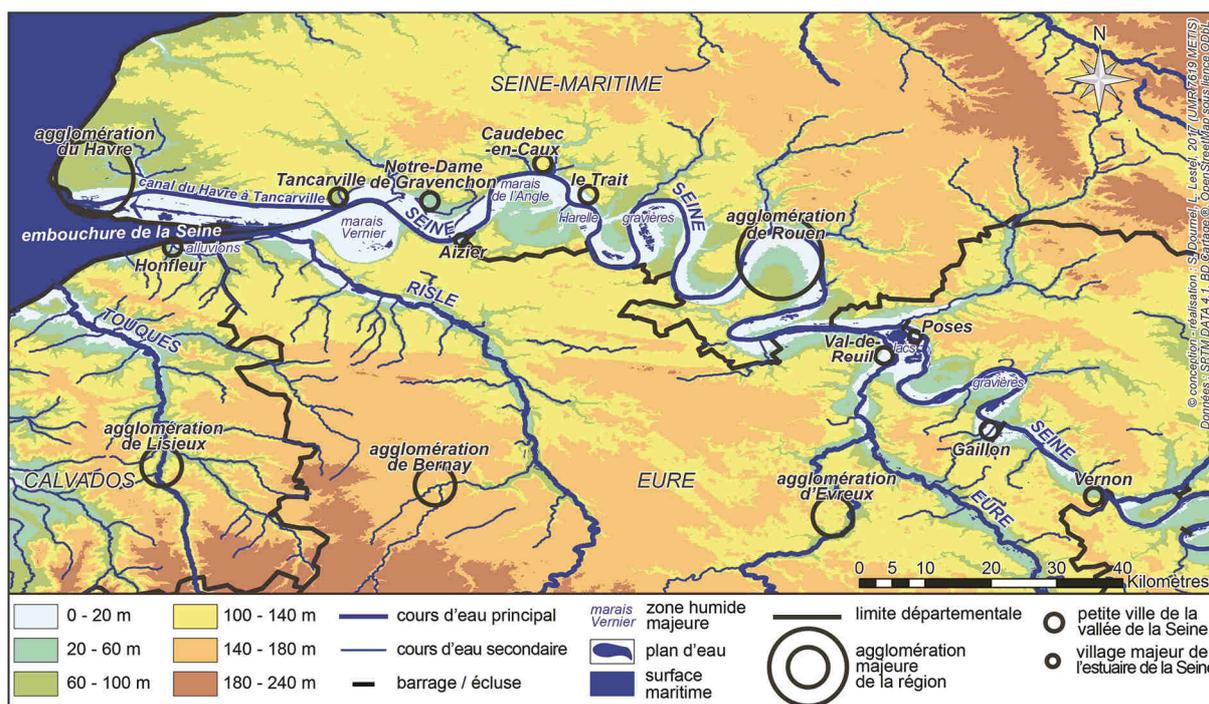
La reconstitution de la trajectoire paysagère de l'estuaire de la Seine est effectuée par une démarche en trois temps. Il est d'abord question de cerner ce qui fait l'actuelle complexité de l'espace estuarien, exprimée sur les plans scientifique, hydraulique, réglementaire et administratif. Le recours au temps long a ensuite pour objet d'éclairer la structuration non linéaire de la basse Seine, de son embouchure et de ses zones humides adjacentes, active depuis la fin du XVIII^e siècle. Il en ressort enfin l'accentuation d'un espace déjà topographiquement compartimenté. La fixation d'un linéaire fluvial mobile et évolutif, le sectionnement de continuités spatiales et paysagères, la démultiplication de trajectoires paysagères et la complexification d'un milieu hybride sont autant de manifestations des décisions politiques qui se sont accumulées ou juxtaposées sur ce territoire estuarien.

1 L'ESTUAIRE, UN ESPACE COMPLEXE À IDENTIFIER : ILLUSTRATION À TRAVERS LE CAS DE LA SEINE

L'estuaire est un organisme fluvial dans lequel l'onde de marée se fait sentir. Ce type d'embouchure qui décrit une indentation profonde dans le tracé du littoral est le théâtre d'une confrontation d'eaux douces et salées, autour de multiples vasières et marais (Dauvin, 2006), ce qui pose la question de la délimitation de ces espaces et des critères mobilisés à cette fin.

Sur le plan hydraulique, l'estuaire de la Seine renvoie aux 160 derniers kilomètres du fleuve, zone d'influence de la marée dynamique, la limite amont étant matérialisée par le barrage de Poses (figure 1). Trois sections (marine, moyenne et fluviale) animent ce milieu : l'embouchure, marquée par la prépondérance de la mer, est délimitée en amont au niveau de Tancarville et du marais Vernier tandis que la salinité des eaux se ressent jusqu'à Aizier et l'onde de marée jusqu'à Poses (Lecoquierre, 1998).

Figure 1 : l'estuaire de la Seine, du barrage de Poses à l'embouchure, et son contexte régional



Enfin, l'espace estuarien présente une importante complexité réglementaire et administrative. La gestion du fleuve canalisé, des sites industrialo-portuaires et des zones humides adjacentes est partagée par Voies navigables de France, les grands ports maritimes du Havre (pour la partie nord) et de Rouen (pour la partie sud). Les milieux protégés (espace naturel sensible, réserve naturelle, sites *Natura 2000*, sites RAMSAR, etc.) sont du ressort du Conservatoire du littoral, de la Maison de l'Estuaire, des propriétaires riverains, des communes et du conseil départemental. Une grande partie de l'estuaire, hors sites portuaires, est couverte par le parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande. Enfin, le corridor fluvial et son embouchure font l'objet de découpages communaux singuliers au niveau des zones humides rivulaires. Ces dispositifs répondent à des systèmes de représentation de l'estuaire, ancrés dans le temps et dans l'espace.

2 STRUCTURATIONS RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIVE DE L'ESTUAIRE, DE LA FIN DU XVIII^E AU DÉBUT DU XXI^E SIÈCLE

Sur plus de 200 ans, les 160 derniers kilomètres de la Seine ont fait l'objet de procédures réglementaire et administrative contradictoires, sur un plan longitudinal comme sur un plan transversal, concernant, d'un côté, le linéaire fluvial et, de l'autre, les zones humides alluviales.

Sur le plan longitudinal, cet espace fut marqué par la fixation d'une limite administrative entre les eaux douces et les eaux salées fluctuant entre les communes de Rouen, de Caudebec-en-Caux et d'Aizier (figure 1). En parallèle, le même espace fut animé par une définition évolutive de l'estuaire, recouvrant l'ensemble de cette entité (reprenant la limite du barrage de Poses), ou sa seule section maritime (zone d'embouchure) ou les trois-quarts de son emprise (depuis Rouen). Il en ressortit l'identification d'une zone mixte, perçue à la manière d'un compromis dans ce débat juridique, néanmoins supprimée par les décrets du 8 novembre et du 26 décembre 1926.

Sur le plan transversal, les zones humides ont fait l'objet d'une gestion déstructurée dans le temps et dans l'espace. L'octroi avantageux de vastes surfaces d'alluvions aux propriétaires riverains du fleuve (8 600 ha à la fin des années 1870), permis par les articles 30 à 32 de la loi du 16 et 26 septembre 1807 relative au dessèchement des marais, engagea une importante disparition des zones humides. Ces terres gagnées sur les alluvions par opération de drainage, suite à la canalisation du fleuve, furent mises en culture ou en pâture puis, dans certains cas, façonnées pour le secteur industrialoportuaire. Ces avantages fonciers poussèrent d'ailleurs des propriétaires riverains à tenter de repousser le plus en aval possible la terminaison de l'espace fluvial afin d'éviter que leurs marais soient réintégrés au domaine public maritime. De même, ces terres gagnées sur le fleuve furent l'objet de litiges dans la délimitation des frontières des départements de l'Eure et du Calvados, créés en 1808.

3 L'ACCENTUATION D'UN ESPACE INITIALEMENT COMPARTIMENTÉ

Ce riche passé réglementaire et administratif a aujourd'hui pour effet d'accentuer la compartimentation d'un estuaire déjà marqué par d'imposants reliefs de coteaux (figure 1). Il est difficile aujourd'hui d'avoir une vision globale de l'estuaire (Dauvin, 2011) tant cet espace présente une importante juxtaposition de modes d'occupation du sol différents : champs ouverts, friches, gravières, habitats denses ou clairsemés, marais, pâtures, raffineries, vasières, vergers et zones portuaires. Deux dynamiques ancrées dans le temps expliquent cette compartimentation et segmentation de l'espace estuarien.

La première dynamique consiste en la fixation et le sectionnement de milieux initialement mobiles, évolutifs et interdépendants, amorcés dès le début du XVIII^e siècle : fixation du fleuve dans un lit resserré, suppression des systèmes insulaires, déconnection des zones humides du fleuve et rétrécissement de l'emprise de l'embouchure. La seconde dynamique, étroitement liée à la première et obéissant à la même chronologie, renvoie à la segmentation des continuités spatiales en place par le partage de l'estuaire en de multiples zones monofonctionnelles, décrivant des dynamiques paysagères qui leur sont propres.

Il en ressort la complexification de l'estuaire, déjà marqué par son caractère hybride, qui freine toute approche globale et transversale. Pourtant, des organismes (grands ports maritimes, intercommunalités, parc naturel régional, structures de pays) et des outils d'aménagement (directive territoriale d'aménagement de l'estuaire de la Seine, schémas de cohérence territoriale, trames vertes et bleues, etc.) couvrent d'importantes superficies et peuvent théoriquement répondre à ce type d'enjeu. Néanmoins, les mille-feuilles administratif et réglementaire, les milieux contenus et sectionnés, les modes d'occupation des sols contrastés sont autant d'héritages complexes qu'il s'agit d'éclairer afin d'éviter le maintien de politiques d'aménagement et d'environnement trop spécifiques, consacrées à des objets d'étude très ciblés.

BIBLIOGRAPHIE

- Dauvin, J.-C. (coord.), (2006). *Estuaires Nord-Atlantiques : problèmes et perspectives, Mondego, Gironde, Loire, Seine, Escaut, Rhin-Meuse, Elbe, Tamise, Humber, Shannon, Saint-Laurent*, Bulletin spécial Seine-Aval, Groupement d'intérêt public Seine-Aval, Rouen.
- Dauvin, J.-C. (2011). Perception sectorielle face à la nécessité d'une vision globale et partagée de l'estuaire de la Seine, *Vertigo*, hors-série 10, [en ligne], URL : <http://vertigo.revues.org/11436>
- Lecoquierre, B. (1998). *L'estuaire de la Seine : espace et territoire*, Presses universitaires de Rouen, Rouen.